



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.3.1, 3.12, 3.13, 4.6**

**Numéro de la demande :** 2015-2215  
**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale :  
**Produit :** Fongicide Intego Solo  
**Numéro d'homologation :** 31324  
**Matières actives (m.a.) :** Éthaboxamee  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2664003

### **Contexte**

Le fongicide Intego Solo a reçu une homologation complète au Canada le 7 août 2014. Cette préparation commerciale agricole contient l'éthaboxame comme matière active (m.a.) et est utilisée comme traitement des semences pour supprimer ou réprimer diverses maladies des semences et des semis dans une variété de cultures.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à inclure une dose plus élevée à l'utilisation actuellement homologuée du fongicide Intego Solo sur les légumineuses (groupe de cultures 6), à ajouter une nouvelle utilisation du groupe de cultures du tournesol (sous-groupe de cultures 20B) et à remplir les autres conditions en vue de l'homologation complète de cette préparation commerciale.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Le fongicide Intego Solo se présente sous forme de suspension contenant de l'éthaboxame à une concentration nominale de 383 g/L. Cette préparation commerciale présente une masse volumique de 1,10 à 1,14 g/ml et un pH de 7,6 à 8,3. En vertu des conditions d'homologation à l'égard de ce produit, le demandeur devait fournir des études sur la stabilité à l'entreposage et les caractéristiques en matière de corrosion. Les données exigées ont été reçues; après examen, elles ont été jugées acceptables. Par conséquent, les exigences en matière de données chimiques concernant le fongicide Intego Solo sont remplies.

### **Évaluation des risques pour la santé**

Des données sur les résidus provenant d'essais en conditions réelles sur le soja, une étude de radiomarquage relative aux graines de tournesol et des données sur la stabilité à l'entreposage ont été examinées pour appuyer l'utilisation domestique du fongicide Intego Solo sur le groupe de cultures 6 (légumineuses) et le sous-groupe de cultures 20B (sous-groupe du tournesol). L'éthaboxame a été appliqué comme traitement des semences sur le soja à des doses exagérées, et celui-ci a été récolté conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. L'éthaboxame a

été appliqué comme traitement des semences sur des graines de tournesol à des doses supérieures ou égales au traitement, et les graines ont été récoltées conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

### Limites maximales de résidus (LMR)

La recommandation concernant les LMR d'éthaboxame repose sur les données des essais en conditions réelles présentées et les indications fournies par le [calculateur de LMR de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus d'éthaboxame dans et sur les cultures et les denrées transformées. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

**Tableau 1. Résumé des données d'essai en conditions réelles et des données sur la transformation à l'appui des limites maximales de résidus**

Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale (g de m.a./100 kg de semences)	DAR (jours)	Résidus d'éthaboxame (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MMEET	MPEET			
Graines de soja	Traitement des semences 75 g m.a./100 kg de semences	130 – 138	< 0,01	< 0,01	Aucun résidu quantifiable n'a été observé aux doses exagérées	0,01 Groupe de cultures 6 (à l'exception des pois de grande culture et des doliques à œil noir)	0,01 Doliques à œil noir secs, doliques à œil noir à écosser et pois des champs secs
Tournesol	Traitement de semences 0,0945 – 0,202 mg de m.a./graine)	105	< 0,005	< 0,005	Aucun résidu quantifiable n'a été observé aux doses exagérées	--	0,01 Sous-groupe de cultures 20B (sous-groupe du tournesol)
	Traitement de semences 0,185 – 0,192 mg de m.a./graine)	105	< 0,005	0,005			

MMEET = moyenne la moins élevée des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Les LMR établies sont recommandées pour couvrir les résidus d'éthaboxame. Les résidus présents dans ces denrées aux LMR proposées dans le tableau 1 ne présenteront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Une évaluation des risques professionnels a été effectuée pour les préposés au traitement et les planteurs commerciaux et à la ferme pouvant être exposés au fongicide Intego Solo. Les propositions de modifications à l'étiquette du produit ne devraient pas entraîner de risque préoccupant pour la santé concernant la m.a. éthaboxame. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

### **Évaluation environnementale**

Une évaluation des risques environnementaux a été réalisée pour déterminer le risque potentiel pour les organismes non visés posé par une augmentation de la dose d'application du fongicide Intego Solo sur les graines de légumineuses et l'ajout de traitements des semences. Des risques ont été identifiés pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Par conséquent, il convient d'ajouter des avertissements sur les étiquettes des produits afin de préciser les risques et de limiter l'ingestion des semences traitées.

### **Évaluation de la valeur**

Les traitements au fongicide Intego Solo ont démontré un niveau acceptable de suppression de *Phytophthora*, basé sur l'établissement des peuplements et les bénéfices de rendement du soja. Le fongicide Intego Solo est recommandé pour la suppression de la pourriture phytophtoréenne des légumineuses dans plusieurs États des États-Unis, notamment le Kansas, l'Ohio et le Michigan. Le fongicide Intego Solo est homologué aux États-Unis pour la suppression en début de saison de la pourriture phytophtoréenne des légumineuses à la même dose que celle indiquée sur l'étiquette canadienne. Grâce aux renseignements fournis sur la valeur, le titulaire remplit les exigences en matière de données pour cette utilisation. Une fourchette de doses comprises entre 19,6 et 39,1 mL/100 kg est appuyée pour l'ensemble des légumineuses. Outre l'ajout d'une dose élevée, la mise à niveau de l'allégation contre *Phytophthora* de la répression à la suppression est acceptée.

Pour appuyer les propositions d'allégation relatives au fongicide Intego Solo sur le sous-groupe de cultures du tournesol (groupe de cultures 20B), le titulaire a fourni des données sur l'efficacité provenant de cinq essais menés pour lutter contre le mildiou du tournesol. Les données ont démontré que le fongicide Intego Solo, à des doses comprises entre 260 et 391 ml/100 kg de semences, réduit significativement l'infection au mildiou. Des justifications ont été fournies pour étayer l'extrapolation de ces données afin d'appuyer toutes les cultures du groupe 20B pouvant être cultivées dans les conditions naturelles prévalant au Canada et d'inclure une allégation de suppression de la pourriture des semences/source des semis provoquée par *Pythium*.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis pour appuyer le fongicide Intego Solo et les a jugés suffisants pour inclure une dose plus élevée à l'utilisation actuellement homologuée du produit sur les légumineuses, pour ajouter une nouvelle utilisation relative au sous-groupe de cultures du tournesol et pour remplir les autres conditions en vue d'une homologation complète.

## Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2538123	2014, Shelf-Life Storage Stability and Corrosion Characteristics of V-10208 3.2 FS Fungicide, VC- 1837, DACO: 3.5.10,3.5.14
2538124	2014, Shelf-Life Storage Stability and Corrosion Characteristics of V-10208 3.2 FS Fungicide, VC- 1896, DACO: 3.5.10,3.5.14
2614886	2016, Use Description and Exposure Scenarios for Sunflower with Ethaboxam, DACO: 5.2
2614887	2016, Dust-Off Study in Support of Planting and Treating of Sunflower with Ethaboxam, DACO: 5.15
1772278	2009, Fluquinconazole and Prochloraz: Determination of operator exposure during cereal seed treatment with Jockey fungicide in Germany, United Kingdom and France, DACO: 5.4
1772280	2008, Determination of worker exposure during treatment of cereal seeds by mobile treaters in France, DACO: 5.4
2313627	2013, Determination of Dermal and Inhalation Exposure to Operators During Loading and Sowing Seed Treated with Austral Plus Net Using Conventional or Pneumatic Sowing Machines, DACO: 5.3,5.4
2538127	2015, Ethaboxam: Magnitude of the Residue in Soybean (5x Exaggerated Rate), DACO: 7.4.1
2538129	2015, Addendum to Magnitude of the Residue of Ethaboxam in Soybean (Exaggerated Rate) - Freezer Storage Stability, DACO: 7.3
2605101	2014, V-10208: Magnitude of the Residue on Pepper (Bell & Non-Bell), DACO: 7.3,7.4.1
2605102	2014, V-10208: Magnitude of the Residue on Ginseng, DACO: 7.3,7.4.1
2538130	2015, [ <sup>14</sup> C]V-10208: Seed Uptake Study in Four Crops, DACO: 7.8
2538131	2015, Value Summary for INTEGO Solo Fungicide (Ethaboxam) - Label Expansion for Sunflower and Legume Vegetables, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2538134	2015, Soybean Disease Management Update, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2538135	2012, Efficacy of ethaboxam toward species of <i>Phytophthora</i> and <i>Pythium</i> ,

	DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2538136	2014, What does a cool, wet start to the season mean for soybean producers? DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2538137	2014, Help Arrives for Battle Against <i>Phytophthora</i> , <i>Pythium</i> , DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2538140	2015, Downy Mildew in Sunflowers, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2538141	2015, New Races of Sunflower Downy Mildew, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.4, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4
2538698	2015, Trial Reports for “Value Summary for INTEGO Solo Fungicide (Ethaboxam) – Label Expansion for Sunflower and Legume Vegetables”, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.